

27 septembre 2006 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Propos de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la revalorisation des prestations versées aux anciens combattants venus de l'Ex-Empire français, à Paris le 27 septembre 2006.

La France accomplit aujourd'hui un acte de justice et de reconnaissance pour tous ceux qui sont venus de l'Ex-Empire français combattre sous notre drapeau.

Dès 2002, j'ai voulu rompre avec la politique suivie depuis 40 ans et entamer la revalorisation des pensions des agents civils et militaires de la France ressortissant de ces pays. C'était le sens des mesures d'équité prises par le gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN.

Pour tous ceux qui avaient connu le feu au service de la France, il fallait aller plus loin : c'était une question de solidarité, de justice, de reconnaissance.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui en alignant, dès 2007, la " retraite du combattant " attribuée à ceux qui ont participé à des actions de feu et leurs pensions militaires d'invalidité sur les montants versés aux combattants français.

Nous le devons à ces hommes qui ont payé le prix du sang, et à leurs enfants et petits-enfants, dont beaucoup sont français. Cette mesure juste, c'est aussi une façon, pour la France, de réintégrer pleinement cette mémoire dans l'histoire nationale.